



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 MAI 2023

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio
Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS Jean-Paul, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier, M. PELLOUX Joël, Mme REIGNIER Sylvie, Mme SEPET Laura
Conseillers Municipaux.

Absente ayant donné pouvoir :

Mme FERBUS Carine a donné pouvoir à Mme SEPET Laura

Absente excusée :

Mme NADAUD Sophie

Le Conseil municipal a choisi M. Vittorio DI-UBALDO comme secrétaire de séance.

2023-03-13 FINANCES LOCALES – Subventions : **Subvention à l'association de la chorale Dièse et Bémol**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité octroie chaque année des subventions aux associations communales qui en font la demande pour leurs manifestations.

Cette année, l'association « Dièse et Bémol » a sollicité une subvention communale pour l'achat des partitions et participer aux frais de déplacements de la cheffe de cœur.

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'association « Dièse et Bémol ».

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Subvention 2023
Chorale Dièse et Bémol	500.00 €
TOTAL GÉNÉRAL	500.00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité l'attribution de la subvention d'un montant de 500 €.

Délibération n° 2023-03-13

Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Vittorio DI-UBALDO


Pour extrait conforme,
Le 23 mai 2023

Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME


